

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3078

15 décembre 2011

### SOMMAIRE

Condorcet Holding S.à r.l. ....	147735	Maga S.A. ....	147718
Deloitte Touche Tohmatsu ....	147698	Margutta Lux S.à r.l. ....	147736
FC2I S.A. ....	147728	Margutta Lux S.à r.l. ....	147736
Group International Finance Holding S.A. .....	147734	Mars Capital S.à r.l. ....	147740
HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l. .....	147740	Mars & Co Consulting S.à r.l. ....	147736
Jamblin Company S.A. ....	147720	Mars Finance S.à r.l. ....	147744
Jamblin Company S.A. ....	147720	Mars Group ....	147733
JM Investissements S.à r.l. ....	147720	Mathea Sàrl ....	147744
Kauri Broadway Properties S.à r.l. ....	147721	MBP Hospitality Group ....	147744
K-Berg S.à r.l. ....	147720	Meyken S.A. ....	147735
K-Erlen ....	147721	Meyken S.A. ....	147734
Kimy S.à r.l. ....	147721	Milos S.A. ....	147722
Lane Real Estate S.A. ....	147731	Molay Capital S.A. ....	147735
LBB International S.A. ....	147731	M.R.I. Investments S.A. ....	147734
Le Bon Café ....	147732	Nei Haus S.A. ....	147744
Leman Properties S.à r.l. ....	147732	Noosphere S.à r.l. ....	147736
Leo DT-Europe S.à r.l. ....	147727	Ofi Lux ....	147713
L & J Invest S.A. ....	147726	PF Properties SCI ....	147709
Llacolén S.à r.l. ....	147727	Quelbuild S.à r.l. ....	147711
L&P Europe SCS ....	147727	REF IV Luxembourg S.à r.l. ....	147726
Lucien Heinz S.à r.l. ....	147733	R.M. Pomodoro S.à r.l. ....	147727
Lucmergo S.A. ....	147733	RS Holding S.à r.l. ....	147719
Lucmergo S.A. ....	147733	Schengen Travel ....	147731
Lugimax ....	147733	Seals Finance S.A. ....	147728
LUPB S.A. ....	147721	SEB 5 - SICAV - FIS ....	147737
Lux Forst Neises S.à r.l. ....	147730	SEB Optimus II ....	147732
LuxStrategy S.A. ....	147730	SteriLux International S.à r.l. ....	147722
LVHF Luxe S.A. ....	147734	Strasbourg Estate S.à r.l. ....	147711
Ma Boutique Lux s.à r.l. ....	147735	Technet Investment Holding SPF ....	147732
Ma Boutique Lux s.à r.l. ....	147736	TTF Invest S.à r.l. ....	147737

**DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Daniel ARENDT, employé privé, né à Bettembourg (Luxembourg), le 15 mai 1961, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales;
2. Monsieur Jean-Philippe BACHELET, employé privé, né à Rouen, le 17 juillet 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;
3. Monsieur Roland BASTIN, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 16 mai 1966, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;
4. Monsieur David CAPOCCI, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 4 janvier 1974, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux-cent quatorze (214) parts sociales;
5. Monsieur Stéphane CESARI, employé privé, né à Toulouse (France), le 17 octobre 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de trois cent cinquante-six (356) parts sociales;
6. Monsieur Benjamin COLLETTE, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 7 novembre 1975, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;
7. Monsieur Bernard DAVID, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 13 janvier 1973, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux-cent quatorze (214) parts sociales;
8. Monsieur Georges DEITZ, employé privé, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cinq cent soixante-dix (570) parts sociales;
9. Monsieur Dirk DEWITTE, employé privé, né à Aalst (Belgique), le 10 avril 1956, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales;
10. Monsieur Christian DEGLAS, employé privé, né à Avelgem (Belgique), le 25 décembre 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;
11. Monsieur Laurent FEDRIGO, employé privé, né à Hayange (France), le 25 octobre 1968, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de trois cent cinquante-six (356) parts sociales;
12. Monsieur Martin FLAUNET, employé privé, né à Orléans (France), le 1<sup>er</sup> novembre 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux cent quarante-neuf (249) parts sociales;
13. Monsieur Jean-Philippe FOURY, employé privé, né à Versailles (France), le 4 mars 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;
14. Monsieur Yves FRANCIS, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 31 août 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de huit cent cinquante-cinq (855) parts sociales;
15. Monsieur Vincent GOUVERNEUR, employé privé, né à Longlier (Belgique), le 6 février 1968, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales;
16. Monsieur Thierry HOELGTEN, employé privé, né à Mulhouse (France), le 21 janvier 1963, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de sept cent treize (713) parts sociales;
17. Monsieur Lou KIESCH, employé privé, né à Ettelbruck (Luxembourg), le 21 juin 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales;
18. Monsieur Georges KIOES, employé privé, né à Luxembourg, le 14 mars 1964, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales;
19. Monsieur Raymond KRAWCZYKOWSKI, employé privé, né à Liège (Belgique), le 18 avril 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de quatre cent soixante-trois (463) parts sociales;
20. Monsieur Lim Siong Kwong LAM THUON MINE (Benjamin LAM), employé privé, né en République de Maurice, le 8 juillet 1966, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de quatre cent vingt-huit (428) parts sociales;
21. Monsieur Olivier LEFEVRE, employé privé, né à Jarny (France), le 9 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales;
22. Monsieur Philippe LENGES, employé privé, né à Anderlecht (Belgique), le 21 mai 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux-cent quatorze (214) parts sociales;
23. Madame Sonja LINZ, employée privé, née à Bettembourg (Luxembourg), le 10 avril 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détentrice de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales;

24. Monsieur Olivier MARECHAL, employé privé, né à Suresnes (France), le 3 décembre 1965, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales;

25. Monsieur Marc MEYERS, employé privé, né à Luxembourg, le 8 novembre 1974, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;

26. Madame Barbara MICHAELIS, employée privé, née à Saint-Vith (Belgique), le 5 septembre 1959, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détentrice de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales;

27. Madame Sophie MITCHELL, employée privé, née à Meulan (France), le 28 mars 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détentrice de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales;

28. Monsieur Vafa MOAYED SANANDAJI, employé privé, né à Casablanca (Maroc) le 7 août 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de sept cent treize (713) parts sociales;

29. Monsieur Pascal NOEL, employé privé, né à Thionville (France), le 31 mai 1962, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales;

30. Monsieur John PSAILA, employé privé, né à St Julians (Malta), le 1<sup>er</sup> décembre 1977, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;

31. Monsieur Gilbert RENEL, employé privé, né à Forest Side (Ile Maurice), le 4 février 1960, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales;

32. Monsieur Basil SOMMERFELD-ANTONIOU, employé privé, né à Halle Saale (Allemagne), le 25 décembre 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;

33. Madame Marie-José STEINBORN, employée privé, née à Luxembourg, le 16 mars 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détentrice de deux cent quarante-neuf (249) parts sociales;

34. Monsieur Stéphane TILKIN, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 2 février 1975, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;

35. Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, employé privé, né à Versailles (France), le 3 novembre 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de sept cent treize (713) parts sociales;

36. Monsieur Joël VANOVERSCHDELDE, employé privé, né à Vilvorde (Belgique), le 31 janvier 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales;

37. Monsieur Yip Shui Hin YIP LAN YAN (Johnny YIP), employé privé, né à Port-Louis (Maurice), le 8 mai 1963, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales;

38. Monsieur Xavier ZAEGEL, employé privé, né à Dijon (France), le 12 avril 1973, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, détenteur de deux cent quatorze (214) parts sociales;

39. La société à responsabilité limitée DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé "DTT" (numéro d'identité 1997 2409 688), avec siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.927, détentrice de huit cent vingt-deux (822) parts sociales, dont les droits de vote sont suspendus en raison de la détention de ces parts sociales en propre par DTT,

ici représentés par Monsieur François PROST, ci-après désigné, en vertu de 39 procurations sous seing privé, lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps, et

40. Monsieur François PROST, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 juillet 1959, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560A, détenteur de sept cent treize (713) parts sociales;

Lesquels comparants, par leur mandataire, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée "DELOITTE TOUCHE TOHMATSU. en abrégé "DTT" (la "Société") (numéro d'identité 1997 2409 688), avec siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.927 et dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à quatre cent douze mille cinq cents euros (€ 412.500.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui a été constituée comme société civile suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 680 du 4 décembre 1997, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 27 juin 1997, publiée au Mémorial C, numéro 650 du 21 novembre 1997, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1998 modifiée suivant deux acte reçus par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 657 du 30 août 1999 et en date du 2 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1215 du 26 novembre 2004, modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1269 du 26 juin 2007 et modifiée pour

la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2013 du 31 août 2011 ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### Résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante ainsi que de procéder à leur traduction en anglais:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts") ainsi que par un éventuel règlement interne adopté par ses associés (ci-après "le Règlement").

La Société peut à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite prévue par la Loi, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'activité professionnelle de réviseurs d'entreprises ainsi que l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à la profession de réviseur d'entreprises, d'experts comptables ou fiscaux ou celle de conseillers économiques et financiers, de conseils en organisation et toutes autres opérations susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Outre la participation au capital social de la Société, tous les associés doivent activement contribuer par leur travail professionnel exercé exclusivement au sein de la Société, ou encore au sein de toute filiale, société affiliée, groupement ou organisation qui feraient partie du groupe de la Société. La Société pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales ou industrielles ainsi que toute transaction relativement à ses biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "DELOITTE TOUCHE TOHMATSU", en abrégé "DTT".

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à quatre cent douze mille cinq cents euros (€ 412.500,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement souscrite et libérée. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur au pair seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital social de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi dans l'hypothèse d'une modification des Statuts.

#### Art. 8. Parts Sociales.

a) Détention des Parts Sociales en pleine propriété

Chaque part sociale détenue en pleine propriété confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans l'actif net comptable consolidé de la Société tel qu'approuvé suivant l'éventuel Règlement ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit l'adhésion aux Statuts de la Société, aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ainsi qu'à l'éventuel Règlement.

b) Démembrement du droit de propriété des Parts Sociales: droits de l'usufruitier et du nu-proprétaire

En cas de démembrement du droit de propriété de parts sociales de la Société en usufruit et en nue-proprété, chaque part sociale dont le droit de propriété est démembre confère:

- au nu-proprétaire: un droit égal dans l'actif net comptable consolidé de la Société tel qu'approuvé suivant l'éventuel Règlement ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés pour les décisions relatives à la modification de l'objet social, de la durée, de la nationalité ainsi qu'à la dissolution / liquidation de la Société. La nue-proprété d'une ou plusieurs parts sociales de la Société emporte de plein droit l'adhésion aux Statuts de la Société, aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ainsi qu'à l'éventuel Règlement.

- à l'usufruitier: un droit égal dans les bénéfices de la Société ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés, excepté pour les décisions relatives à la modification de l'objet social, de la durée, de la nationalité ainsi qu'à la dissolution / liquidation de la Société. Pour ce qui n'est pas régi par le présent article en cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales de la Société, les droits respectifs des nus propriétaires et usufruitiers sont réglés par les dispositions du code civil luxembourgeois applicables en la matière.

c) Registre des Parts Sociales

Le registre des parts sociales que la Loi requiert la Société de tenir, peut consister en un fichier informatique. En ce cas, un membre du conseil de gérance paraphe un exemplaire papier une fois l'an au moins.

d) Cession des Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Si la Société a un associé unique, celui-ci peut librement transférer ses parts sociales. Sous respect de l'éventuel Règlement, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société compte plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

e) Rachat de Parts Propres

Aussi longtemps que la Loi le permet, la Société peut racheter ses propres parts sociales par décision du gérant ou du conseil de gérance. Les acquisitions, y compris les parts que la Société a acquises antérieurement en propre et qu'elle détient en portefeuille ne peuvent avoir pour effet que l'actif net comptable de la Société devienne inférieur au montant du capital souscrit (diminué du montant du capital non appelé lorsque ce dernier n'est pas comptabilisé à l'actif du bilan) augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 9. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** En cas de cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'associé unique ou d'un des associés, les parts sociales qui étaient détenues par l'associé concerné seront acquises en propre par la Société en conformité avec l'article 8 des Statuts pour un prix équivalent à l'actif net comptable consolidé de ces parts sociales tel qu'approuvé en conformité avec l'éventuel Règlement et relatif au dernier exercice social clôturé avant la date du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé concerné.

### Chapitre III. Gérant(s) et Conseil de Surveillance.

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 10bis. Conseil de Surveillance.** Sans préjudice des règles légales en matière de surveillance et du rôle du commissaire, l'assemblée générale peut désigner un conseil de surveillance (Supervisory Board) compétent en matière de gouvernance de la Société au sens le plus large.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conforme à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts ou l'éventuel Règlement seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement. Le gérant ou le conseil de

gérance aura le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient ou non associés.

Lorsque les règles relatives aux autorisations d'établissement l'exigent, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ensemble avec le détenteur de l'autorisation d'établissement.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Sous respect de l'éventuel Règlement, le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunération (éventuelle) du/des gérant(s)/mandataire(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à la majorité simple. En cas de conflit d'intérêt, tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérant(s) concerné(s) pour la détermination du quorum.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, initié à partir du Luxembourg et permettant aux gérants participant de communiquer et de délibérer ensemble.

Dans ce cas, le ou les gérant(s) concerné(s) sera/seront censé(s) avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision adoptée par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les gérants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements qu'il a régulièrement adoptés au nom de la Société.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur/gérant, actionnaire/associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur/de gérant, d'actionnaire/d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir sur des questions au sujet de ce contrat ou de cette affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs avait un intérêt personnel dans une opération, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il devra en aviser le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout

moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation du conseil de gérance conformément à la Loi et à l'éventuel Règlement ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. Lorsque la Loi le permet, la convocation peut être envoyée aux associés par n'importe quel moyen de communication incluant le courrier électronique et indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel doit obligatoirement être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au gérant ou au conseil de gérance par la Loi, les Statuts et l'éventuel Règlement et conformément à l'objet social de la Société, l'assemblée générale a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sous respect de l'éventuel Règlement, l'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes irréguliers seront considérés comme émis à l'encontre de la résolution concernée. Les voix non représentées à l'assemblée générale ne seront pas être prises en compte pour le calcul de la majorité requise. Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Distribution des bénéfices.

**Art. 19. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 31 mai de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou le conseil de gérance en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables applicables.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** Le solde positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, frais, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par les lois applicables, décider qu'après déduction de la réserve légale et le cas échéant, des dividendes intérimaires, le bénéfice sera soit reporté, soit transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice, y compris des bénéfices reportés ou affectés à une réserve spéciale;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés et que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours seront attribués à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associé(s) qui détermineront ses/leurs pouvoirs et rémunération.

## Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts ou de l'éventuel Règlement, il est fait référence à la Loi.

## Chapitre VIII. Arbitrage

**Art. 25. Arbitrage.** En cas de difficultés d'interprétation des présents Statuts ou de litige entre la Société et les associés ou certains d'entre eux, ou tous litiges entre associés en rapport avec cette qualité, excepté si les parties au litige décident de commun accord de le soumettre aux juridictions de droit commun, le litige sera soumis à un collège de trois arbitres qui auront seuls compétence exclusive, même en matière de référé, quelle que soit l'urgence. S'il n'y a que deux parties ayant des intérêts opposés, chacune des parties désignera un arbitre et le troisième sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de l'une ou de l'autre des parties. Si l'une des parties néglige de désigner son arbitre dans les trente (30) jours de la réception de l'injonction qui lui aura été faite par lettre recommandée, cet arbitre sera également désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. S'il y a plus de deux parties, le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg désignera trois (3) arbitres.

En tout état de cause, les arbitres, qu'ils soient désignés par les parties ou par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, doivent être obligatoirement choisis parmi des réviseurs d'entreprises ou experts-comptables qui n'exercent pas d'activités professionnelles au Luxembourg, le président du collège des arbitres étant choisi par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg parmi les avocats inscrits sur la liste 1 du Barreau de Luxembourg.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et pour la Société et sera sans recours.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

#### Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), by the present articles of association (hereafter the "Articles") as well as by possible internal rules adopted by the Shareholders (hereafter "Internal Rules").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding the limit as provided for in the Law, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the practice of the audit profession as well as all and any provision of services relating to accountancy, tax, business and financial matters, together with commercial, administrative and technical organisational consulting services. It may conduct all and any transactions in real estate or movable property as may bear relation, whether directly or indirectly, to the professions of audit, accountancy, tax, business or financial advice and organisational consulting, together with all activities which may facilitate their extension or development.

Besides their contribution to the share capital of the Company, all the shareholders must actively contribute their professional work to be exclusively performed for the account of the Company or of any subsidiary, affiliate, group or organisation belonging to the group to which the Company is affiliated. The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further place as collateral, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "DELOITTE TOUCHE TOHMATSU", in abbreviated form: "DTT".

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at four hundred and twelve thousand five hundred euros (€ 412,500.-) represented by fifteen thousand (15.000) shares without nominal value, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out in article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

### Art. 8. Shares.

#### a) Full ownership of the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and in the consolidated net assets of the Company as approved in accordance with Internal Rules if any and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company, the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders as well as of Internal Rules if any.

#### b) Subdivision of the ownership rights attributable to the shares of the Company between property with and without usufruct

In the event of subdivision of the ownership rights attributable to the shares of the Company between property with and without usufruct, each share entitles:

- To the non-usufructuary: equal right in the consolidated net assets of the Company as approved in accordance with Internal Rules if any and one vote at the shareholders' meeting deciding on the amendment of the corporate object, the duration, the nationality of the Company as well as the dissolution/liquidation of the Company. The property without usufruct of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company, the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders as well as Internal Rules if any.

- To the usufructuary: equal right in the profits of the Company and one vote at the shareholders' meeting, except for the amendment of the corporate object, the duration, the nationality of the Company as well as the dissolution/liquidation of the Company.

Reference is made to the relevant provisions of the Luxembourg Civil Code for all matters for which no specific provision is made in the present Article in the event of subdivision of the ownership rights attributable to shares of the Company regarding the rights of the usufructuaries and of the non-usufructuaries.

#### c) Share Register

The share register required by the Law may take the form of an electronic file. In such event, a member of the board of managers shall sign a hard copy at least once a year.

#### d) Transfer of Shares

Each share is indivisible towards the Company.

When the Company is composed of one shareholder, the sole shareholder may transfer freely its shares. When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst the shareholders in accordance with Internal Rules if any. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

#### e) Redemption of own Shares

To the extent permitted by the Law, the Company may redeem its own shares by a decision of the manager or the board of managers. The acquisitions, including shares previously acquired by the Company and held by it, may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the amount of the subscribed capital (less the amount of subscribed capital remaining uncalled if the latter amount is not included as an asset in the balance sheet) plus the reserves which may not be distributed under law or by virtue of the Articles.

**Art. 9. Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** In the event of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders, the shares held by the shareholder (s) at issue shall be redeemed by the Company as own shares in accordance with Article 8, for a price equal to the consolidated net assets of such shares as approved in accordance with Internal Rules if any for the accounting period ended immediately prior to the date of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy and approved by the shareholders.

### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 10bis. Supervisory Board.** Without prejudice to the legal provisions relating to the supervision of the Company and the role of the Commissaire, the shareholders' meeting may appoint a Supervisory Board which shall have jurisdiction in corporate governance matters in the broadest sense.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles or Internal Rules if any, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Where so required by the regulations regarding trade licenses, the Company will be bound towards third parties by the signature of any one manager or by the signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers jointly with the holder of such trade license.

**Art. 12. Day-to-day Management.** In accordance with Internal Rules if any, the manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his/her place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director/manager, shareholder/associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a director/manager, shareholder/associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he/she shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law and Internal Rules if any, by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half of the corporate capital. To the extent permitted by the Law, the shareholders' meeting may be convened by any means of communication including email. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his/her proxy another person who needs to be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

To the extent permitted by the Law, any shareholder may express his/her vote at the shareholders' meeting by electronics means.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

In accordance with Internal Rules if any, the general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall count as votes against the resolution. Voting rights which are not represented are not considered to determine the required majority.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 1<sup>st</sup> June and ends on 31<sup>st</sup> May of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's annual accounts are established by the manager or the board of managers in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

The annual accounts are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the reserve required by Law. This allocation ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the statutory reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and five per cent (5%) of the net profit of the current year shall be allocated to the legal reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Chapter VII. Arbitration

**Art. 24. Arbitration.** In the event of difficulties with the interpretation of the Statutes or of dispute between the Company and the shareholders or one or more thereof, or in the event of dispute between the shareholders in their capacity as shareholders, except if the parties to the dispute decide by mutual consent to submit the case to a court of law, the case shall be submitted to a panel of three arbitrators who shall have exclusive competence, even for summary judgment, whatever the urgency of the matter. If there is only two parties with opposing interests, each party shall appoint an arbitrator and the third arbitrator shall be designated by the President of the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg on requisition of one or of the other party. If one of the parties does not appoint its arbitrator within thirty (30) days of receipt of the requisition sent by registered mail, this arbitrator shall also be designated by the President of the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg. If there are more than two parties, the President of the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg shall designate three (3) arbitrators.

In any case, the arbitrators, whether they are appointed by the parties or by the President of the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg, must necessarily be designated from among auditors or accountants exercising their professional activities outside Luxembourg. The President of the panel of arbitrators must be appointed by the President of the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg from among lawyers registered on the list 1 of the Bar of Luxembourg.

The majority decision of the arbitrators shall be binding upon the shareholders and the Company and shall be without appeal.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence ce jour et finit le 31 mai 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROST, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 01 décembre 2011. Relation: CAP/2011/4817. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 05 décembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011167776/603.

(110194219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**PF Properties SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg E 4.637.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Olga Sergeeva, sans profession, née le 14 août 1973 à Baranovskoye, demeurant Apt.56, Bât. 20/23, rue Novotcheremouchkinskaya, Moscou (Fédération de Russie),

2) Madame Tatiana Sergeeva, sans profession, née le 1<sup>er</sup> novembre 1979 à Moscou, demeurant Apt.16, Bât 21, rue Vysokaya, Moscou (Fédération de Russie);

toutes deux ici représentées par Madame Cristine Astgen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 24 novembre 2011, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "PF PROPERTIES SCI".

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (80.000.000.- EUR) représenté par QUATRE-VINGT MILLE (80.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

1. Madame Olga Sergeeva prénommée: soixante-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf parts d'intérêts (79.999);

2. Madame Tatiana Sergeeva prénommée: une part d'intérêts (1);

TOTAL: quatre-vingt mille parts d'intérêts (80.000).

Le montant de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (80.000.000.- EUR) sera apporté à la société, ainsi que les comparants s'y obligent, en une ou plusieurs fois, en nature ou en espèces, dans les quatre-vingt quinze jours qui suivent la demande qui leur en sera faite par lettre recommandée émise par le gérant ou le Conseil de gérance de la société.

A défaut d'exécution de cette obligation à l'expiration de ce délai, sans mise en demeure et sans préjudice de mesures d'exécution, ces sommes appelées seront productives d'intérêts au taux de deux et demi (2,5 %) pour cent l'an.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord

contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ QUATRE MILLE EUROS (EUR 4.000).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature individuelle.

2. Le siège social de la société est fixé au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54015. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168421/125.

(110195227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

**Strasbourg Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Quelbuild S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.215.

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE:

L'Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de la société à responsabilité de droit luxembourgeois «QUELBUILD S.à r.l.», (anc. «Quelbuild S.A.»), établie et ayant son siège social à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au capital social de EUR 31.000.-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.215. La Société a été constituée le 26 août 1998 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, originairement sous la forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 840 du 18 novembre 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 42 du 24 janvier 2007,

«TIKEHAU INVEST», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au capital social de EUR 500.000.-, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B.160.849, constituée le 17 mai 2011 suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1569 du 14 juillet 2011,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Patrick Jean-Claude Louis ROCHAS, gérant de société, né le 21 avril 1953 à Chatou (France), demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, ayant les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances par sa seule signature en vertu de l'article 9 alinéa 2 des statuts.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les mille deux cent quarante (1240) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq euros) chacune représentant l'entièreté du capital votant de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «QUELBUILD S.à r.l.» en «Strasbourg Estate S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1.2. des statuts dans ses versions anglaise et française.

2. Transfert du siège social de la Société du 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et modification subséquente de l'article 3.1. des statuts dans ses versions en langue anglaise et française.

3. Acceptation de la démission avec effet immédiat datée de ce jour de Monsieur Frank Ruimy en tant que gérant unique de la Société.

4. Décharge pleine et entière (quitus) à Monsieur Frank Ruimy pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

5. Désignation de Monsieur Patrick Rochas, pré-qualifié, en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

6. Autorisation à donner au gérant unique de la Société de souscrire au nom et pour le compte de la Société une ouverture de crédit auprès de la BGL-BNP PARIBAS d'un montant en principal s'élevant à EUR 8.320.000.- (huit millions trois cent vingt mille euros).

7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «QUELBUILD S.à r.l.» en «Strasbourg Estate S.à r.l.».

En conséquence de ce qui précède, l'article 1.2. des Statuts aura désormais la teneur suivante dans sa version en langue anglaise et française:

« **Art. 1.2.** The Company will exist under the corporate name of «Strasbourg Estate S.à r.l.»»

« **Art. 1.2.** La Société prendra comme dénomination «Strasbourg Estate S.à r.l.»»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle fixée au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

En conséquence de ce qui précède, l'article 3.1. des statuts sera lu comme suit dans sa version en langue anglaise et française:

« **Art. 3.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.»

« **Art. 3.1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat datée de ce jour du gérant unique de la Société, Monsieur Franck Ruimy.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière (quitus) au gérant mentionné ci-dessus pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de désigner avec effet à la date des présentes, Monsieur Patrick Rochas, pré-qualifié, en tant que gérant unique de la Société et ce, pour une période indéterminée.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le gérant unique de la Société de souscrire au nom et pour le compte de la Société une ouverture de crédit auprès de la BGL-BNP PARIBAS d'un montant en principal s'élevant à EUR 8.320.000.- (huit millions trois cent vingt mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

A la demande de la partie comparante le notaire a établi le présent acte en langue française uniquement, les statuts de la Société étant rédigés en langues anglaise et française.



Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. ROCHAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 novembre 2011. Relation: MER/2011/2407. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168446/93.

(110194929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

**Ofi Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 116.289.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of October.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of OFI LUX (the "Company"), a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.289 incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing then in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1352 of 13 July 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by way of a public deed of the undersigned notary on 29 December 2010 and published in the Mémorial, number 631 on 4 April 2011.

The Meeting was opened at 9.00 a.m. under the chairmanship of Mrs. Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Marie-Laure Martinet; lawyer, residing professionally in Luxembourg,

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present Meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the Company's registered office from 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

2. Subsequent amendment of the first and the second paragraph of article 4 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in the commune of Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the "Board"). The registered office of the Corporation may be transferred by a decision of the Board provided that it remains in the commune of Luxembourg-City."

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 9 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 26 May of each year at 15.00 p.m."

4. Update of the references made in the Company's articles of incorporation regarding the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 Law") in order to reflect that the Company is now governed by the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") and subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"The object of the Corporation is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 2009/65/EC, as amended ("UCITS") and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive ("UCI") (all together the "Funds") on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the "2010 Law")."

5. Subsequent amendment of the second item of the third paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

“- Administration of Funds. This function includes all activities listed under “Administration” in Annex II of the 2010 Law i.e. namely (i) the valuation of the Funds portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive;”.

6. Subsequent amendment of the last paragraph of article 3 of the Company’s articles of incorporation which shall read as follows:

“The Corporation may exercise any additional activity it deems appropriate in order to meet its purposes, within the limits prescribed by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (the “1915 Law”) and chapter 15 of the 2010 Law (such as amended).”.

7. Subsequent amendment of the fifth paragraph of article 12 of the Company’s articles of incorporation, which shall read as follows:

“Prior authorization of the general meeting of shareholders is requested in case of delegation of the day-to-day management and representation of the Corporation to one or more director(s) of the Corporation in accordance with article 60bis of the 1915 Law. Such authorization is not required where officers or general managers are appointed by the Board. In any case, the Company’s business will be conducted by at least two persons (chosen amongst those persons listed in this article) in compliance with article 102 of the 2010 Law.”.

8. Subsequent amendment of the last paragraph of article 18 of the Company’s articles of incorporation which shall read as follows:

“The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2010 Law.”.

9. Subsequent amendment of article 24 of the Company’s articles of incorporation which shall read as follows:

“ **Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law as well as with the 2010 Law.”.

10. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed «ne varietur» by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the Meeting.

IV. Pursuant to the attendance list, two (2) shareholders, holding ten thousand (10,000) shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares, are present or represented.

V. The whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were necessary.

VI. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting hereby resolves to transfer the registered office of the Company from 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 32-36 boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first and the second paragraph of article 4 of the Company’s articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“The registered office of the Corporation is established in the commune of Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the “Board”). The registered office of the Corporation may be transferred by a decision of the Board provided that it remains in the commune of Luxembourg-City.”.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 9 of the Company’s articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 26 May of each year at 15.00 p.m.”.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to update the references made in the Company's articles of incorporation regarding the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 Law") in order to reflect that the Company is now governed by the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") and to subsequently amend the first paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"The object of the Corporation is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 2009/65/EC, as amended ("UCITS") and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive ("UCI") (all together the "Funds") on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the "2010 Law")."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the second item of the third paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"- Administration of Funds. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II of the 2010 Law i.e. namely (i) the valuation of the Funds portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive;"

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend the last paragraph of article 3 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"The Corporation may exercise any additional activity it deems appropriate in order to meet its purposes, within the limits prescribed by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and chapter 15 of the 2010 Law (such as amended)."

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the fifth paragraph of article 12 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

"Prior authorization of the general meeting of shareholders is requested in case of delegation of the day-to-day management and representation of the Corporation to one or more director(s) of the Corporation in accordance with article 60bis of the 1915 Law. Such authorization is not required where officers or general managers are appointed by the Board. In any case, the Company's business will be conducted by at least two persons (chosen amongst those persons listed in this article) in compliance with article 102 of the 2010 Law."

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to amend the last paragraph of article 18 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2010 Law."

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend article 24 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"**Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law as well as with the 2010 Law."

The resolutions have been taken at the unanimity of the votes validly cast.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille onze, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de OFI LUX (la «Société»), une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.289, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1352 du 13 juillet 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant d'un acte du notaire soussigné du 29 décembre 2010, publié au Mémorial, numéro 631 du 4 avril 2011.

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Laure Martinet, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

2. Modification subséquente du premier paragraphe et du deuxième paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui à présent se lisent comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple résolution du Conseil d'Administration (le «Conseil») des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social de la Société peut être transféré par une décision du Conseil pour autant que le siège reste situé dans la commune de Luxembourg-Ville.»

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société qui à présent se lit comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre lieu situé à Luxembourg tel que mentionné dans l'avis de convocation, le vingt-six mai à 15 heures chaque année.»

4. Mise à jour des références faites dans les statuts de la Société concernant la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») afin de refléter le fait que la Société est désormais régie par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi 2010") et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui à présent se lit comme suit:

«La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée ("OPCVM"), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive ("OPC") (ensemble les "Fonds") pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'elle pourra être modifiée de temps en temps (la "Loi de 2010").»

5. Modification subséquente du deuxième tiret du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui à présent se lit comme suit:

«- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous "Administration" à l'annexe II de la Loi de 2010 à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions des Fonds, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des Fonds, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actionnaires et (iv) la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive;»

6. Modification subséquente du dernier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui à présent se lit comme suit:

«La Société peut exercer toute activité additionnelle qu'elle juge nécessaire afin de remplir son objet, dans les limites prescrites par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («Loi de 1915») et du chapitre 15 de la Loi de 2010 (telles que modifiées).»

7. Modification subséquente du cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui à présent se lit comme suit:

«L'autorisation préalable de l'assemblée générale d'actionnaires est requise en cas de délégation de la gestion journalière et de la représentation auprès des tiers de la Société à un ou plusieurs administrateurs de la Société conformément à l'article 60bis de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise au cas où les fondés de pouvoir ou directeurs généraux sont nommés pas le Conseil. En tout cas, l'activité de la Société sera effectuée par au moins deux personnes (choisies parmi celles énumérées dans cet article) en conformité avec l'article 102 de la Loi de 2010.»

8. Modification subséquente du dernier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société qui à présent se lit comme suit:

«Le réviseur d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2010.»

9. Modification subséquente de l'article 24 des statuts de la Société qui à présent se lit comme suit:

« **Art. 24.** Toutes matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'avec la Loi de 2010.»

10. Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée est d'au moins cinquante pour cent du capital pour les points portés à l'ordre du jour et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'Assemblée.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence de la Société que deux (2) actionnaires, détenant ensemble dix mille (10.000) actions, c'est-à-dire cent pour cent du capital émis de la Société sont présents ou représentés.

V. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

VI. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe et le deuxième paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui sont désormais rédigés comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple résolution du Conseil d'Administration (le «Conseil») des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social de la Société peut être transféré par une décision du Conseil pour autant que le siège reste situé dans la commune de Luxembourg-Ville.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre lieu situé à Luxembourg tel que mentionné dans l'avis de convocation, le vingt-six mai à 15 heures chaque année.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de mettre à jour des références faites dans les statuts de la Société concernant la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») afin de refléter le fait que la Société est désormais régie par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi 2010") et, comme conséquence, décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

«La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle que modifiée ("OPCVM"), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive ("OPC") (ensemble les "Fonds") pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'elle pourra être modifiée de temps en temps (la "Loi de 2010").»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le deuxième tiret du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

«- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous "Administration" à l'annexe II de la Loi de 2010 à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions des Fonds, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des Fonds, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actionnaires et (iv) la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive;».

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

«La Société peut exercer toute activité additionnelle qu'elle juge nécessaire afin de remplir son objet, dans les limites prescrites par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («Loi de 1915») et du chapitre 15 de la Loi de 2010 (telles que modifiées).».

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

«L'autorisation préalable de l'assemblée générale d'actionnaires est requise en cas de délégation de la gestion journalière et de la représentation auprès des tiers de la Société à un ou plusieurs administrateurs de la Société conformément à l'article 60bis de la Loi de 1915. Cette autorisation n'est pas requise au cas où les fondés de pouvoir ou directeurs généraux sont nommés par le Conseil. En tout cas, l'activité de la Société sera effectuée par au moins deux personnes (choisies parmi celles énumérées dans cet article) en conformité avec l'article 102 de la Loi de 2010.».

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 18 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

«Le réviseur d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2010.».

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société qui à présent est rédigé comme suit:

« **Art. 24.** Toutes matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'avec la Loi de 2010.».

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des votes valablement exprimés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Kemp, S. Dupont, M.-L. Martinet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 novembre 2011. LAC/2011/48798. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152679/312.

(110177240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Maga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 89.362.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
MAGA S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011153214/12.

(110178312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.580.

Im Jahre zweitausendelf,

Den siebten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amts wohnsitz in Grevenmacher,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes "AP VENTURES GmbH.", mit Sitz in D-50968 Köln, Bernhardstrasse 170, eingetragen beim Amtsgericht Köln unter der Nummer HRB 51230,

hier vertreten durch den alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Olav SKOWRONNEK, Diplom-Kaufmann, beruflich ansässig in D-50996 Köln, Wankelstrasse 33,

Welcher Komparent in seiner vorerwähnten Eigenschaft den unterzeichneten Notar ersuchte Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft "AP VENTURES GmbH" ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «RS HOLDING S.à r.l.», mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.580,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den zu Echternach residierenden Notar Henri Beck, am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1063 vom 29. April 2008.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,-), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig (125,- €) Euro, welche alle der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AP VENTURES GmbH zugeteilt sind.

Die Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

*Auflösung*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung «RS HOLDING S.à r.l.» vorzeitig aufgelöst wird und ab dem heutigen Tage in die Liquidation tritt. Sie besteht nur mehr für den Zweck der Liquidation.

*Zweiter Beschluss*

*Ernennung eines Liquidators*

Die Gesellschafterversammlung beschließt einen Liquidator zu ernennen. Herr Olav SKOWRONNEK, vorgenannt, wird zum Liquidator der Gesellschaft ernannt.

*Dritter Beschluss*

*Befugnisse*

Die Gesellschafterversammlung überträgt dem Liquidator die ausgedehntesten Befugnisse, besonders diejenigen die erwähnt sind in den Artikeln 144 bis 148bis einschließlich, des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz abgeändert wurde, ohne dass er der Genehmigung einer neuen Generalversammlung, in den von Artikeln 145 und 148, Absatz 2 des vorgenannten Gesetzes vorgesehenen Fällen bedarf. Er wird von der Pflicht entbunden, ein Inventar vorzunehmen und kann auf die Bücher und Buchungen der Gesellschaft zurückgreifen.

Er kann eine Drittperson in seinen Befugnissen ermächtigen, aber nur für bestimmte Zwecke.

Alle Akte die die Gesellschaft verpflichten, werden vom Liquidator unterzeichnet, sofern keine Weiterübertragung von Vollmachten erteilt wurde; er braucht sich keiner Drittperson gegenüber zu rechtfertigen.

Die Gesellschafterin setzt das Gehalt des Liquidators fest.

*Kosten*

Die Kosten dieser Urkunde werden abgeschätzt auf NEUNHUNDERT (900,- €) Euro.

Die Honorare und Kosten der gegenwärtigen Auflösungsurkunde sind zur solidarischen Last der in Liquidation gesetzten Gesellschaft und der Gesellschafterin selbst.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten in einer ihm kundigen Sprache, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. SKOWRONNEK, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2011. Relation: GRE/2011/3946. Reçu soixante-quinze euros. (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels - und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 14. November 2011.

Carlo GOEDERT

Notar

Référence de publication: 2011155211/62.

(110180495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Jamblin Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011153168/11.

(110178400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Jamblin Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011153169/11.

(110178401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**JM Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, Coin rue de l'Industrie, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 142.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153171/9.

(110178446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**K-Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.880.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 17. Oktober 2011*

Dr. Wolfgang Reinicke ist von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.

Zum weiteren Geschäftsführer wird bestellt:

- Markus Graf von Lippe-Falkenflucht, beruflich wohnhaft in Rupprechtstrasse 25, D-80636 München



Luxembourg, den 17. Oktober 2011.  
Robert Langmantel  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2011153174/14.

(110178205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**LUPB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 86.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153199/9.

(110178658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**K-Erlen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 135.368.

*Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 17. Oktober 2011*

Dr. Wolfgang Reinicke ist von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.

Zum weiteren Geschäftsführer wird bestellt:

- Markus Graf von Lippe-Falkenflucht, beruflich wohnhaft in Rupprechtstrasse 25, D-80636 München

Luxembourg, den 17. Oktober 2011.

Robert Langmantel  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2011153175/14.

(110178214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Kauri Broadway Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011153176/11.

(110178403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Kimy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.672.

Le siège social de la société, actuellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 5-15, Avenue Lou Hemmer, est transféré à L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, Avenue Lou Hemmer.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

KIMY S.à r.l.

Référence de publication: 2011153177/11.

(110178668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Milos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.857.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 octobre 2011*

Monsieur Robert REGGIORI est renommé administrateur pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MILOS S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011153232/18.

(110178706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**SteriLux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.491.

In the year two thousand and eleven, the third day of October, before Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SteriLux International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163.491 (the Company). The Company was incorporated on 13 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Stericycle Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg, having a share capital of EUR 143,862,059, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.343 (the Sole Shareholder),

here represented by Robert Steinmetzer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 3 October 2011.

The proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) by way of the issuance of 1 (one) share having a nominal value of EUR 1 (one Euro), and an aggregate subscription price of EUR 196,029,270 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and seventy Euro).

3. Intervention, subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2 above by the Sole Shareholder by means of a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against Stericycle International Holdings Limited;

4. Subsequent amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under items 2 and 3 above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authority in connection thereto.

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of amount of EUR 1 (one Euro), in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) share having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the Newly Issued Share).

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above second resolution as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(a) subscribe to the Newly Issued Share for an aggregate subscription price of EUR 196,029,270 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and seventy Euro); and

(b) pay the Newly Issued Share in full by means of a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against Stericycle International Holdings Limited (f.k.a. Alnery No. 2982 Limited), a private limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at Knostrop Treatment Works, Knowsthorpe Lane, Leeds, LS90PJ, West Yorkshire, United Kingdom, and registered with Registrar of Companies for England and Wales under number 7675418, being valued for the purposes of this contribution in kind at EUR 196,029,270 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and seventy Euro) (the Receivable).

The value of said contribution made by the Sole Shareholder has been certified by the balance sheet of the Sole Shareholder, as of 3 October 2011 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder which shows that for the purpose of this contribution, the Receivable contributed to the Company by the Sole Shareholder, as stated above, are worth at least EUR 196,029,270 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and seventy Euro).

It results from a certificate issued by the Sole Shareholder dated 3 October 2011 relating to the Receivable contributed to the Company in the manner described above, that:

1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable;
2. the Sole Shareholder is entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
3. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivables and the receivables is not subject to any attachment;
4. according to the laws of England applicable to the Receivable, as well as the terms of the agreement by which they are governed, the receivables are freely transferable;
5. all formalities required under the laws of England applicable to the Receivable, as well as the terms of the agreement by which it is governed, will be effected upon this Meeting; and
6. the Receivable is worth at least EUR 196,029,270 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and seventy Euro).

It results also from a certificate issued by the Company dated 3 October 2011 relating to the Receivable contributed to the Company in the manner described above that the Receivable is worth at least EUR 196,029,270 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and seventy Euro).

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The balance sheet of the Sole Shareholder and the Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company.

Such contribution in kind in an aggregate amount of EUR 196,029,270 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and seventy Euro) is to be allocated in the following manner:

- (i) an amount of EUR 1 (one Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 196,029,269 (one hundred and ninety-six million twenty-nine thousand two hundred and sixty-nine Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares in the share capital of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 4.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **4.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro), represented by 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the Newly Issued Share in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois d'octobre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SteriLux International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.491 (la Société). La Société a été constituée le 13 septembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

**A comparu:**

Stericycle Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de 143,862,059 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.343 (l'Associé Unique),

ici représenté par Robert Steinmetzer, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 3 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) de manière à porter le capital social de la Société à un montant de 12.501 EUR (douze mille cinq cents un euros) au moyen de l'émission de 1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro), et un prix de souscription total de 196.029.270 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros).

3. Intervention, souscription et paiement en nature par l'Associé Unique de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique envers Stericycle International Holdings Limited.

4. Modification consécutive de l'article 4.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité y relatifs.

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros) au moyen de la création et de l'émission de 1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (la Nouvelle Part Sociale).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare:

(a) souscrire à la Nouvelle Part Sociale pour un prix de souscription total de 196.029.270 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros); et

(b) libérer intégralement la Nouvelle Part Sociale au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique envers Stericycle International Holdings Limited (f.k.a. Alnery No. 2982 Limited), une société à responsabilité limitée constituée sous le droit anglais, avec siège social à Knostrop Treatment Works, Knowsthorpe Lane, Leeds, LS90PJ, West Yorkshire, au Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et d'Ecosse sous le numéro 7675418, évaluée pour les besoins du présent apport en nature à 196.029.270 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros) (la Créance).

La valeur dudit apport effectué par l'Associé Unique a été certifiée au moyen d'un bilan de l'Associé Unique daté du 3 octobre 2011 et signé pour approbation par le conseil de gérance de l'Associé Unique, attestant que, aux fins du présent apport, la Créance apportée à la Société par l'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, est évaluée à au moins 196.029.270 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros).

Il résulte en outre d'un certificat émis par l'Associé Unique le 3 octobre 2011 relatif à la Créance apportée à la Société selon les modalités ci-dessus, que:

1. l'Associé Unique est le titulaire de la Créance apportée;
2. l'Associé Unique dispose de droits sur la Créance et a le pouvoir de la céder;
3. la Créance n'est soumise à aucun gage, ni droit de jouissance, et il n'existe aucun droit d'acquiescer un gage ni un droit de jouissance sur la Créance, et la Créance ne fait l'objet d'aucune saisie;
4. conformément au droit d'Angleterre applicable à la Créance, ainsi qu'aux conditions du contrat qui la régit, la Créance est librement cessible;
5. toutes les formalités requises par la loi en vigueur en Angleterre applicable à la Créance, ainsi que les conditions du contrat qui la régissent seront effectuées lors de l'Assemblée; et
6. la Créance est évaluée à au moins 196.029.270 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros).

Il résulte également d'un certificat émis par la Société à la date du 3 octobre 2011 relatif à la Créance apportée à la Société selon les modalités ci-dessus, que la Créance est évaluée à au moins 196.029.270 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros).

Tous les certificats mentionnés ci-dessus seront ci-après désignés comme les Certificats.

Le bilan de l'Associé Unique et les Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de 196.029.270 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-dix euros) sera ventilé de la manière suivante:

- (i) un montant de 1 EUR (un euro) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de 196.029.269 EUR (cent quatre-vingt-seize millions vingt-neuf mille deux cent soixante-neuf euros) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital social susmentionnée, l'Associé Unique détient l'intégralité des 12.501 (douze mille cinq cents une) parts sociales du capital social de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **4.1.** Le capital social de la Société est fixé à 12.501 EUR (douze mille cinq cent un euros), représenté par 12.501 (douze mille cinq cents une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité y relative (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des frais*

Les des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011152729/233.

(110177327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**L & J Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.641.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011153178/11.

(110178442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.184.975,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

En vertu d'un contrat daté du 7 novembre 2011, la société RE Packaging S.à r.l., associé de la Société, a cédé ses 1.200 parts sociales traçantes de classe L détenues dans la Société à RE Pharmaceuticals S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.942.

A la suite de la cession mentionnée ci-dessus, RE Pharmaceuticals S.à r.l. détient 1.200 parts sociales traçantes de classe L dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REF IV Luxembourg S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011153308/17.

(110178118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**L&P Europe SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.787.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

L&P Europe SCS

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011153179/15.

(110178200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Leo DT-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 143.583.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 13.10.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011153180/10.

(110178278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Llacolén S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.904.158,75.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.700.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153182/11.

(110178341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**R.M. Pomodoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4556 Differdange, 41, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 141.396.

---

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Differdange, le 8 novembre 2011*

**Art. 3. repartitions des parts après cession.** Le capital de la société est de 12.500,00 EURO divisé en 100 parts sociales de 125,00 EURO chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

50 parts sociales Monsieur Antonio Romeo

50 parts sociales M. Amer Muric

100 parts sociales en tout

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 11 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts Comptables et Fiscaux*

Référence de publication: 2011153304/18.

(110178472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Seals Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.215.

—  
RECTIFICATIF

Faisant suite à l'avis pour publication n° L110147190.05 enregistré et déposé le 13/09/2011, il est à noter que ce n'est pas Madame Florence Rao qui a été nommée administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Paul van Baarle avec effet immédiat au 23 août 2011 et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012, mais bien Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011153333/18.

(110178469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**FC2I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.496.

—  
L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FC2I S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.496, constituée par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, suivant acte reçu le 4 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 27 février 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, suivant acte reçu le 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 846 du 27 avril 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Alain MARSCHALLIK, administrateur, demeurant à L-1531 Luxembourg, 5, rue de la Fonderie.

Le président désigne comme secrétaire Madame Katy RODRIGUES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérald FAVREBONTE, administrateur délégué, demeurant à F-77500 Chelles, 4, Grande Avenue.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à quatre-vingt-un mille euros (EUR 81.000,-) et divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-un euros (EUR 81,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:



*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article cinq des teneur suivante: statuts pour lui donner la

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quatrevingt-un mille euros (EUR 81.000,00) et représenté par 500 actions de classe A et 500 actions de classe B d'une valeur nominale de quatre-vingt-un euros (EUR 81,00) chacune.

Les actions procurent des droits identiques sous réserve des dispositions de l'article quinze des statuts.

Les actions sont nominatives l'actionnaire, à l'exception de ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»;

2. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Un montant égal à cinq pourcent (5%) des bénéfices nets de la société seront affectés à une réserve jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la société

Le solde des bénéfices nets est attribué aux actions de la classe A et B est réparti entre les associés comme suit:

- aux détenteurs d'actions de classe A: La proportion dans le bénéfice net de la société pour l'année comptable considérée représentant les dividendes de toute nature servis par l'actif A

et les gains en capital ou les remboursements en capital opérés par ou sur l'actif A

- aux détenteurs d'actions de classe B: La proportion dans le bénéfice net de la société pour l'année comptable considérée représentant les dividendes de toute nature servis par l'actif B et les gains en capital ou les remboursements en capital opérés par ou sur l'actif B

L'assemblée générale précise en temps voulu ce qu'il y a lieu d'entendre par actifs de classe A et actifs de classe B.

Si les associés décident de ne pas distribuer l'excédent, il sera doté deux réserves, la «Réserve A» et la «Réserve B». La réserve est constituée par l'excédent non distribué et sera affectée en concordance avec la méthode de répartition susmentionnée. Les pertes nettes de la société sont réparties selon le même principe.

Les détenteurs d'actions de catégorie A ont exclusivement droit à la Réserve A tandis que les détenteurs d'actions de catégorie B ont exclusivement droit à la réserve B.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»;

3. Transfert du siège social de la société à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg;

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-un mille euros (EUR 81.000,00) et représenté par 500 actions de classe A et 500 actions de classe B d'une valeur nominale de quatre-vingt-un euros (EUR 81,00) chacune.

Les actions procurent des droits identiques sous réserve des dispositions de l'article quinze des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Un montant égal à cinq pourcent (5%) des bénéfices nets de la société seront affectés à une réserve jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la société

Le solde des bénéfices nets est attribué aux actions de la classe A et B est réparti entre les associés comme suit:

- aux détenteurs d'actions de classe A: La proportion dans le bénéfice net de la société pour l'année comptable considérée représentant les dividendes de toute nature servis par l'actif A et les gains en capital ou les remboursements en capital opérés par ou sur l'actif A

- aux détenteurs d'actions de classe B: La proportion dans le bénéfice net de la société pour l'année comptable considérée représentant les dividendes de toute nature servis par l'actif B et les gains en capital ou les remboursements en capital opérés par ou sur l'actif B

L'assemblée générale précise en temps voulu ce qu'il y a lieu d'entendre par actifs de classe A et actifs de classe B.

Si les associés décident de ne pas distribuer l'excédent, il sera doté deux réserves, la «Réserve A» et la «Réserve B». La réserve est constituée par l'excédent non distribué et sera affectée en concordance avec la méthode de répartition susmentionnée. Les pertes nettes de la société sont réparties selon le même principe.

Les détenteurs d'actions de catégorie A ont exclusivement droit à la Réserve A tandis que les détenteurs d'actions de catégorie B ont exclusivement droit à la réserve B.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à l'adresse suivante: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Marschallik, K. Rodrigues, G. Favre-Bonte, J.-P. Chatard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 novembre 2011. Relation: RED/2011/2306. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153079/121.

(110178512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

#### **Lux Forst Neises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 110.262.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153184/10.

(110178618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

#### **LuxStrategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 155.263.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 31 octobre 2011.*

L'assemblée décide:

de transférer le siège social de 2, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg à 126, rue Cents L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011153185/14.

(110178005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Schengen Travel, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 149.236.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2011*

*Première résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Tingquin Zhang de ses fonctions de gérant de catégorie B.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Wei Zhang, né le 18 juillet 1978 à Zhejiang (Chine) demeurant à L-1129 Luxembourg, 6, rue des Anémones, comme nouveau gérant de catégorie B

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

*Pour extrait conforme*

*Signature*

Référence de publication: 2011153315/17.

(110178607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Lane Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 137.828.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2011153187/10.

(110178133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**LBB International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.678.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2011 que:

- Monsieur Vincent CORMEAU, employé privé né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960 et demeurant professionnellement à Luxembourg 3, rue Belle-Vue L-1227, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Pour extrait conforme*

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153188/14.

(110178361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Le Bon Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.533.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant, A compter du 10 Novembre 2011.

Luxembourg, le 10/11/2011.

AL BANDAKJI Mahmoud.

Référence de publication: 2011153190/10.

(110178315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Technet Investment Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.187.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 24 juin 2011*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011155427/20.

(110179706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Leman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153191/10.

(110178249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

**EXTRAIT**

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki à la fonction de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling avec effet au 12 septembre 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration,
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,
3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153334/18.

(110178677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Lucien Heinz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 106.536.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153194/10.

(110178434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Lucmergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.699.

---

L'assemblée générale du 27 septembre 2011 a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, Me Pierre Berna, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

A cette même date, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire sortant, Jean Thyssen, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucmergo SA

Référence de publication: 2011153195/14.

(110178525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Lucmergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.699.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153196/10.

(110178561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Lugimax, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe.

R.C.S. Luxembourg B 155.014.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153198/10.

(110178615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Mars Group, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 46.137.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153203/10.

(110178165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**LVHF Luxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 86.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153201/9.

(110178095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 50.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153202/9.

(110178281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Meyken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 98.589.

En date du 25 août 2011 l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de Me Pierre Berna, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire comme administrateur, et de M. Wilhelm Johann Burke, demeurant professionnellement à D-22393 Hamburg, 1, Blöckhorn comme administrateur et administrateur-délégué.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meyken SA*

Référence de publication: 2011153205/14.

(110178660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Group International Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 45.519.

*Aus der Generalversammlung vom 17. Februar 2010 ergehen folgende Beschlüsse*

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars, werden verlängert bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Mitglieder des Verwaltungsrates sind:

- Herr Victor Bolchakov, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, wohnhaft in L-1239 Senningerberg, 6, rue Joseph Biwer,
- Herr Stavros Regginos, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Nicosia/Zypern, 1, Grivas Dhigenis Georghiou Markides,
- und Frau Danièle Wenzel, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-3820 Schifflange, 64, rue Belair.

Die Firmierung des Kommissars Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. wurde umgeändert in G.T. Experts Comptables S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. November 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011153716/22.

(110179061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Condorcet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 163.586.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 21 octobre 2011 et avec effet immédiat, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 5Q S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts qu'il détenait dans la Société à:

- BRE/Europe 5Q-B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand - Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.865.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

BRE/Europe 5Q-B S.à r.l. . . . . . 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Condorcet Holding S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2011154302/19.

(110179551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Meyken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153206/10.

(110178670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Molay Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.932.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privé, avec adresse professionnelle 19, Boulevard Grande Duchesse , L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011153208/13.

(110177998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Ma Boutique Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.812.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153211/10.

(110178389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Ma Boutique Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 131.812.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153212/10.

(110178390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Noosphere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8449 Steinfort, 3, rue des Sports.  
R.C.S. Luxembourg B 135.912.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 08.11.2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153240/11.

(110178254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Margutta Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.231.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signature

Référence de publication: 2011153215/13.

(110178346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Margutta Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.231.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signature

Référence de publication: 2011153216/13.

(110178347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Mars & Co Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.  
R.C.S. Luxembourg B 73.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153219/10.

(110178088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.



**SEB 5 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 131.694.

—  
EXTRAIT

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki à la fonction de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling avec effet au 12 septembre 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration,

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153335/18.

(110178676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

—  
**TTF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.175.250,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.596.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACE International Trust (NZ) Limited, a limited company (société à responsabilité limitée) established under the laws of New Zealand, having its registered office in Auckland 1151, Parnell, Parnell Road 280, Parnell House, level 3, New Zealand, registered with the Companies Office of New Zealand under number 1586487, acting as trustee of the Lakhmide Trust, established under the laws of New Zealand, having its registered office in Auckland 1151, Parnell, Parnell Road 280, Parnell House, level 3, New Zealand,

her represented by Ms. Sofia Afonso- Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on July 15, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "TTF Invest S.à r.l." (the Company), having its registered office at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered under number B161596 with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of June 10, 2011.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two million one hundred and sixty-two thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 2.162.750,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) to two million one hundred and seventy-five thousand two hundred and fifty Euros (EUR 2.175.250,00) by creation and issuance of seventeen thousand three hundred and two (17.302) new shares (the New Shares), with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125,00) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125,00) each, for an aggregate amount of two million one hundred and sixty-two thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 2.162.750,00), along with a share premium in the aggregate amount of forty-one dot forty-seven Euros (EUR 41,47), by contribution in kind in the total amount of two million one hundred and sixty-two thousand seven hundred and ninety-one dot forty-seven Euros (EUR 2.162.791,47), consisting in six hundred and twenty-five thousand five hundred and eighty-one (625.581) shares representing fourteen dot eighty-four percent

(14.84%) of the share capital of Amalthée Participations SA, a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133722, held by the Sole Shareholder toward the Company (the Shares).

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of 31 December 2010, of the Sole Shareholder certified "true and correct" by its managers;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Shares;
- a declaration from the managers of the Company.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Shares to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Shares to be contributed or part of it be transferred to it;
- the Shares to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at two million one hundred and seventy-five thousand two hundred and fifty Euros (EUR 2.175.250,00) represented by seventeen thousand four hundred and two (17.402) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125,00) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ACE International Trust (NZ) Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de la Nouvelle-Zélande, ayant son siège social à Auckland 1151, Parnell, Parnell Road 280, Parnell House, level 3, Nouvelle-Zélande, enregistrée auprès du Companies Office of New Zealand sous le numéro 1586487, agissant en qualité de trustee du Lakhmide Trust, établi et existant selon les lois de la Nouvelle-Zélande, ayant son siège social à Auckland 1151, Parnell, Parnell Road 280, Parnell House, level 3, Nouvelle-Zélande,

représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 15 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «TTF Invest S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, du 10 juin 2011, enregistré sous le numéro B 161596 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cent soixante-deux mille sept cent cinquante Euros (EUR 2.162.750,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) à deux millions cent soixante-quinze mille deux cent cinquante Euros (EUR 2.175.250,00) par la création et l'émission de dix-sept mille trois cent deux (17.302) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,00) chacune.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,00) chacune, pour un montant total de deux millions cent soixante-deux mille sept cent cinquante Euros (EUR 2.162.750,00), avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-et-un Euros et quarante-sept centimes (EUR 41,47), par un apport en nature d'un montant deux millions cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-onze Euros et quarante-sept centimes (EUR 2.162.791,47) consistant en six cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-un (625.581) actions représentant quatorze virgule quatre-vingtquatre pour cent (14,84%) du capital de Amalthée Participations SA, une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 133722, détenues par l'Associé Unique envers la Société (les Actions).

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 décembre 2010 de l'Associé Unique certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Actions;
- une déclaration des gérants de la Société.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire des actions apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les actions apportées, ou une partie desdites, lui soit transférées;
- les actions apportées sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cent soixante-quinze mille deux cent cinquante Euros (EUR 2.175.250,00), représenté par dix-sept mille quatre cent deux (17.402) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153980/141.

(110179145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

**Mars Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 73.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153220/10.

(110178089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 5.375.323,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.325.

In the year two thousand and eleven, the seventeenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.325 (the Company), which was incorporated on 24 May 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on August 25, 2011, under the number 1952.

There appeared:

HarbourVest Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.666 having a share capital of three million two hundred eighty-five thousand two hundred and seventy-seven swiss francs and ten cents (CHF 3,285,277.10) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The above-mentioned power of attorney, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested that the undersigned notary records the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. increase of the share capital of the Company from its present amount of five million three hundred fifty-four thousand five hundred eighty-seven swiss francs (CHF 5,354,587) represented by five million three hundred fifty four thousand five hundred and eighty-seven (5,354,587) shares having a par value of one swiss franc (CHF 1) each, to five million three hundred seventy five thousand three hundred twenty three swiss francs (CHF 5,375,323) by way of the creation and issuance of twenty thousand seven hundred thirty six (20,736) new shares of the Company, having a par value of one swiss franc (CHF 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares;

3. subscription for, and payment of, the share capital increase specified in item 2 above by way of a contribution in kind in an aggregate amount of two million seventy three thousand six hundred swiss francs (CHF 2,073,600);

4. subsequent amendment to article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect to above changes;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the above capital increase; and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of five million three hundred fifty-four thousand five hundred eighty-seven swiss francs (CHF 5,354,587) represented by five million three hundred fifty four thousand five hundred and eighty-seven (5,354,587) shares having a par value of one swiss franc (CHF 1) each, to five million three hundred seventy five thousand three hundred twenty three swiss francs (CHF 5,375,323) by way of the creation and issuance of twenty thousand seven hundred thirty six (20,736) new shares of the Company, having a par value of one swiss franc (CHF 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase by way of a contribution in kind consisting of a receivable which the Sole Shareholder has against the Company in an aggregate amount of two million seventy three thousand six hundred swiss francs (CHF 2,073,600) (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of two million seventy three thousand six hundred swiss francs (CHF 2,073,600) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of twenty thousand seven hundred thirty six swiss francs (CHF 20,736) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two million fifty two thousand eight hundred and sixty four swiss francs (CHF 2,052,864) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by:

(i) the interim accounts of the Company dated 17 October 2011; and

(ii) a certificate issued on the date of this deed by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from the certificate that, as of the date of the certificate:

- the attached interim accounts dated 17 October 2011 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of at least two million seventy three thousand six hundred swiss francs (CHF 2,073,600) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least two million seventy three thousand six hundred swiss francs (CHF 2,073,600) and since the date of the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution being made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at five million three hundred seventy five thousand three hundred twenty three swiss francs (CHF 5,375,323) represented by five million three hundred seventy five thousand three hundred twenty three ( 5,375,323) shares in registered form, with a par value of one swiss franc (CHF 1) each, all subscribed and fully paid-up.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any manager of the Company, each individually, to record, on behalf of the Company, the above capital increase.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,800.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de HarbourVest Acquisition Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.325 (la Société), constituée le 24 mai 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 août 2011 sous le numéro 1952.

A comparu:

HarbourVest Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.666, ayant un capital social de trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-sept francs suisses et dix centimes (CHF 3.285.277,10) (L'Associé Unique),

Ici représenté par , avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept francs suisses (CHF 5.354.587) représenté par cinq millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (5.354.587) parts sociales d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) chacune, à cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent vingt-trois francs suisses (CHF 5.375.323) par la création et l'émission de vingt mille sept cent trente-six (20.736) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. souscription et libération de l'augmentation de capital social telle que mentionnée au point 2 ci-dessus par voie d'un apport en nature d'un montant total de deux millions soixante-treize mille six cents francs suisses (CHF 2.073.600);

4. modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, l'augmentation de capital ci-dessus; et

6. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le capital social étant intégralement représenté à la présente assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique, représenté, se considérant comme valablement convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept francs suisses (CHF 5.354.587) représenté par cinq millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept (5.354.587) parts sociales d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) chacune, à cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent vingt-trois francs suisses (CHF 5.375.323) par la création et l'émission de vingt mille sept cent trente-six (20.736) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social par un apport en nature, consistant en une créance que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de deux millions soixante-treize mille six cents francs suisses (CHF 2.073.600) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de deux millions soixante-treize mille six cents francs suisses (CHF 2.073.600) de l'Associé Unique à la Société doit être alloué de la manière suivante:

(i) un montant de vingt mille sept cent trente-six francs suisses (CHF 20.736) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux millions cinquante-deux mille huit cent soixante-quatre francs suisses (CHF 2.052.864) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est prouvée par:

(i) les comptes intérimaires de la Société datés du 17 octobre 2011; et

(ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de l'Associé Unique et pris en compte et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte du certificat que, à la date du certificat:

- les comptes intérimaires datés du 17 octobre 2011 (Les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins deux millions soixante-treize mille six cents francs suisses (CHF 2.073.600) due par la Société à l'Associé Unique (la Créance);

- l'Associé Unique est propriétaire de la Créance, le seule titulaire de la Créance, et peut librement disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'une valeur d'au moins deux millions soixante-treize mille six cents francs suisses (CHF 2.073.600) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et ne sera grevée d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises consécutives à la cession de Créance apportée à la Société a été ou sera effectuée par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent vingt-trois francs suisses (CHF 5.375.323) représenté par cinq millions trois cent soixante-quinze mille trois cent vingt-trois (5.375.323) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un franc suisse (CHF 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, l'augmentation de capital ci-dessus.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 2,800.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46692. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153121/217.

(110178257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Mars Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 73.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153221/10.

(110178091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Mathea Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.

R.C.S. Luxembourg B 101.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011153222/10.

(110178632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**MBP Hospitality Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011153223/10.

(110178083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Nei Haus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 65.772.

*Résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2011*

L'assemblée générale, valablement réunie décide de transférer le siège social de la société et ce à partir du 2 novembre 2011 à l'adresse suivante:

2, Am Hock à 9991 Weiswampach

A. Jakobs / E. Jenniges

Associé / Associée

Référence de publication: 2011153242/13.

(110178131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---